Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212201115-20251215-2025_12_008-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE LANMODEZ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 9

Date de la convocation : 11/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le Lundi 15 décembre à 18 h 00
Le Conseil Municipal de la Commune de LANMODEZ
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire A la Mairie, sous la présidence, de Madame Lydie DOMANCICH, Maire.
Etaient présents : Mme Lognoné Jamila et Messieurs CHAMPAGNAT Pascal, POSTADJIAN Guillaume, TUFFIER Olivier,PARANTHOËN Rémi, LAHAYE François et PRIGENT Guy.
Absents : Mme DHABIT Nicole, Mme TARLET Juliette et Mr LE MERRER Daniel procuration à Mr POSTADJIAN Guillaume.
Secrétaire : Mme Jamila Lognoné a été élue secrétaire.

NOM D'UN LIEU-DIT ET NUMEROTAION DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

Madame La Maire informe le conseil municipal qu'il s'avère nécessaire de donner un nom de lieu-dit et une numérotation aux maisons construites récemment en face du calvaire à Kervennec en direction de Pleubian.

Après discussion le conseil municipal par 9 voix pour :

- **DECIDE** de donner le nom de Kervennec comme lieu-dit à ces nouvelles constructions
- **PRECISE** que pour la numérotation la décision se prendra avec les habitants de ces nouvelles constructions en y associant la factrice qui effectue la tournée à cet endroit
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer tous documents nécessaires à ce lieu-dit et à la nouvelle numérotation

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
La Maire
Lydie DOMANCICH



Certifié exécutoire par transmission, Le 19/12/2025
La Maire, Lydie DOMANCICH

En Préfecture des Côtes d'Armor

